

Annex 42

August 2020 Peace and Peaceful Cohabitation Komanda Convention between native communities of Irumu territory

Convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés natives du territoire d'Irumu, d'août 2020





O. INTRODUCTION GENERALE

Le Territoire d'Irumu est l'un de cinq territoires qui composent la Province de l'Ituri. Sa superficie est de 8183 km² et sa population est d'environ 3 053 481 habitants ; soit une densité de 373 habitants/km².

A l'Est, il fait frontière avec la République Ougandaise; il partage les limites à l'Ouest par le Territoire de Mambasa, au Nord par le Territoire de Djugu et au Sud par la province du Nord-Kivu.

Le Territoire d'Irumu est composé de 12 entités territoriales décentralisées dont 11 chefferies et 1 secteur, qui sont à leur tour subdivisées en 51 groupements et 683 villages dans lesquels on trouve respectivement 6 groupes ethniques organisés, notamment: les Lendu Bindu, les Bira, les Hema, les Lese, les Nyali et les Pygmées.

Depuis 2014, suite à l'insécurité observée dans le Territoire voisin de Beni (Province du Nord-Kivu), il a été constaté un afflux des déplacés dans le Territoire d'Irumu, plus précisément dans les chefferies des Walese Vonkutu, de Basili et la ville de Bunia. Avant cela, l'arrivée massive des Hutu Rwandais, dénommé "Banyabwisha", occupant les chefferies des Banyali Tchabi, Bahema Mitego, Bahema Boga, Walese Vonkutu, Basili, Baboa Bokoe et la Ville de Bunia. En plus de cela, le déclenchement du conflit armé dans le Territoire de Djugu n'a pas épargné le Territoire d'Irumu, avec ses effets néfastes dans les chefferies de Baboa Bokoe, Babelebe et la ville de Bunia.

Ainsi, le Territoire d'Irumu se retrouvant au carrefour du Territoire de Beni et de Djugu, en situation sécuritaire précaire, se voit malheureusement développer à son sein, des mouvements subversifs, mettant en mal sa paix sociale et la cohabitation harmonieuse au sein de sa population locale.

Considérant les effets négatifs de toutes ces atrocités à caractère externe et interne, cela n'a pas laissé indifférent, le Gouvernement provincial de l'Ituri et la force vive politique et sociale du Territoire d'Irumu.

Par conséquent, plusieurs initiatives (les dialogues intracommunautaires, les consultations des chefs coutumiers et des notables par les élus du territoire d'Irumu) pour la pacification du Territoire d'Irumu ont été engagées par le Gouvernement Provincial, sous le haut patronage du Gouverneur de la Province de l'Ituri, Son Excellence Honorable Jean BAMANISA SAIDI pour ainsi aboutir à la convocation de la Table Ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu, réunissant ses filles et fils, en date du 10 au 12 Août 2020 à Komanda.

2



0.1. OBJECTIFS

0.1.1. Objectif global

Évaluer la situation sécuritaire et humanitaire dégradante dans les chefferies et secteur du Territoire d'Irumu et engager les communautés à la recherche participative des solutions pour une paix durable.

0.1.2. Objectifs spécifiques

- Conscientiser et impliquer toutes les forces vives de communautés du Territoire d'Irumu dans le processus de la recherche participative des pistes des solutions durables aux problèmes sécuritaires ;
- Identifier les problèmes et/ou les menaces sécuritaires présents dans les chefferies et secteur du Territoire d'Irumu ;
- Mobiliser et sensibiliser les communautés pour la paix et la cohabitation pacifique dans le Territoire d'Irumu ;
- Servir de modèle d'expérience positif applicable dans d'autres entités tant au niveau provincial que national dans le processus de la pacification du pays ;
- Renforcer l'autorité de l'Etat ;
- Signer une convention de paix durable et la cohabitation pacifique entre les communautés du Territoire d'Irumu.

0.2. RESULTATS ATTENDUS

- Toutes les forces vives sont engagées dans le processus de pacification du Territoire d'Irumu ;
- Les états de lieux de la situation sécuritaire et humanitaire de toutes les chefferies et secteur sont présentés et compris par les communautés et les services de sécurité ;
- Les problèmes et menaces sécuritaires internes et externes sont identifiés ;
- Les pistes de solutions durables aux problèmes sécuritaires et humanitaires sont proposées ;
- Les acteurs, à tous les niveaux, sont engagés pour la matérialisation des recommandations ;
- Une convention de paix durable et de la cohabitation pacifique entre les communautés est signée.

0.3. METHODOLOGIE

Pour la réussite des travaux de la table ronde, sous la facilitation de l'Honorable Jackson AUSSE AFINGOTO et l'appui des députés nationaux et provinciaux présents aux assises, les méthodes actives et participatives ont été utilisées : la revue documentaire, les exposés, les travaux en carrefours et les débats en plénière.



I. LES ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

Ayant compris la gravité des problèmes sécuritaires et leurs conséquences, les risques de la dégradation de la situation et la nécessité d'une paix durable indispensable pour le développement et l'épanouissement harmonieux du Territoire d'Irumu, les filles et fils dudit Territoire se sont engagés à :

1. La Non violence intercommunautaire ;
2. La résolution des conflits internes par le dialogue permanent et franc ;
3. La facilitation du désarmement des milices à connotation communautaire;
4. L'appui aux services de sécurité dans le processus de la restauration de l'autorité de l'État ;
5. Respect stricte de la loi dite foncière dans la gestion des domaines fonciers.



CARTOGRAPHIE DE LA SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE
Tableau 1. SITUATION SECURITAIRE, HUMANITAIRE ET ZONES AFFECTEES

N°	Problèmes sécuritaires	Zones affectées
1	FRPI,	Chefferies des Andisoma, Mobala, Basili, Walesce Vonkutu, Walendu Bindi, Bahema Mitego, Bahema Boga et Bahema Sud.
2	CODECO,	Chefferies des Babelebe et Baboa/ Bokoe et Bahema Sud.
3	ZATRE	Chefferies des Baboa/ Bokoe, Babelebe, Mobala, Basili et Andisoma
4	FPIC	Chefferies des Andisoma, Mobala, Babelebe, Basili, Bahema Irumu et Balesce Vonkutu
5	ADF - NALU	Chefferies des Walese Vonkutu, Banyali Chabi, Bahema Boga, Chefferies des Walese Vonkutu et Bahema Mitego
6	MAI - MAI	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
7	Association Culturelle Yira	Bahema Boga
8	présence de BAXONZO/ OUGANDAIS	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
9	Particularité de l'armée dans la relation Civilo – Militaire,	-
10	HUTU-RWANDAIS qui se disent PANAYABWISHA	Wanyali Tchabi, Walesce Vonkutu, Bahema Boga, Bahema Mitego, Babelebe, Basili et Walendu Bindi
11	Unité administrative	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
12	Gestion des concessions	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.



13	Faible cohabitation pacifique entre les communautés : Hema - Bira ; Bindi - Hema	Dans toutes les chefferies Bira, Hema et Bindi
14	Occupation illégale des terres	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
17	Divagations des bêtes	Dans toute l'étendue du territoire d'Irumu.
18	Conflit entre ICCN et la communauté locale autour de Mont Hoyo	Walese Vonkutu (Groupe Bandidangu et Bokuchu)

Tableau 2 : PROBLEMES SECURITAIRES, HUMANITAIRE, PISTE DE SOLUTION ET AUTORITE D'EXECUTION

N°	Problèmes sécuritaires	Piste de solution	Autorité d'exécution
01	FPIC	<ul style="list-style-type: none"> - Amorcer le dialogue avec ce groupe armé ; - Accélérer le processus de D.D.R ; - Renforcer la présence des FARDC dans la zone d'existence ; - Conscientiser les jeunes à ne pas s'adhérer à ce mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire. - STAREC - MONUSCO
02	FRPI	<ul style="list-style-type: none"> - Conscientiser la FRPI à respecter le protocole d'accord signé avec le Gouvernement Central de la RDC - Accélérer les processus de DDR 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire. - STAREC, - MONUSCO
03	Mai-Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement en effectif et en logistique, des positions militaires déjà installées ; intensifier les opérations afin d'éradiquer les Mai-Mai dans les villages menacés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée.

04	ZAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Identification, localisation et traque ; - Renforcer la présence des FARDC dans la zone d'existence ; - Conscientiser les jeunes à ne pas s'adhérer à ce mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale ; - Gouvernement Central et Provincial ; - Ministère de la défense nationale ; - Etat-major de l'Armée MONUSCO.
05	CODECO	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le dialogue avec tous ce groupe d'armé ; - Accélérer les processus de DDR ; - Délocalisation de site de regroupement d'EZEKERE loin des entités du territoire d'IRUMU ; - Éradiquer le phénomène CODECO. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée nationale et provinciale - Gouvernement central et provincial - Ministère de la décence nationale - Etat-major de l'armée STAREC - MONUSCO
06	Association Culturelle Yira	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fonctionnement de cette association en Territoire d'Irumu jusqu'à l'éclairissement de ses objectifs et identification de ses membres ; - Révocation de tous les chefs des collines non originaires, pour restaurer l'autorité coutumière ; - Interdiction formelle d'importation des mains d'œuvres pour les activités champêtres en provenance du Nord-Kivu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central et Provincial ; - Administration Territoriale - Service de sécurité de Territoire et chefferies
07	Particularité de l'armée dans la relation Civilo - Militaire	<ul style="list-style-type: none"> - L'armée doit être véritablement républicaine ; - Relevement régulier de tous les officiers militaires surtout rwandophones dans de poste où ils se considèrent comme de chefs coutumiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la défense nationale - Etat-major de l'Armée - Auditorat Militaire.

08	ADF/NALU	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation du commandement militaire entre Nord Kivu (OKOJA 1) et Ituri (Secteur Opérationnel); - Opération militaire simultanées Ituri et Nord-Kivu pour la traque des ADF/NALU; - Déploiement des militaires dans les milieux stratégiques; - Renforcer les relations Civilo-militaire; - Sensibiliser la population à se désolidariser et dénoncer les positions des ennemis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement central et provincial - Assemblée nationale et provinciale - La communauté locale
09	Présence de BAKONZO/ OUGANDAIS	<ul style="list-style-type: none"> - Les identifier, les désarmer et les rapatrier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement central et provincial - Assemblées nationale et provinciale - HCR
10	HUTU-RWANDAIS qui se disent BANYABWISHA.	<ul style="list-style-type: none"> - Les identifier, les désarmer et les rapatrier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement central et provincial - Assemblées nationale et provinciale - HCR
11	L'unité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une commission ad hoc afin de cerner et analyser les questions des limites administratives en se référant aux différents documents authentiques et légaux pour une solution durable; - Dialogue permanent entre les entités en conflit de limites administratives; - Accélérer les processus de la délimitation de la ville de Bunia; - Exploiter les rapports de dialogue intra et intercommunautaires - Prendre en compte toutes les entités incorporées dans la ville de Bunia dont les animateurs doivent être de la communauté autochtone . 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblées nationale et provinciale - Gouvernement central et provincial - Les autorités locales Administration territoriale
12	Gestion des concessions	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer une commission de vérification de l'authenticité et régularité des documents détenus par les concessionnaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial

13	Pâtureages collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revisiter tous les pâtureages collectifs se trouvant dans le territoire dirumu en fonction de l'évolution démographique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Les communautés impliquées.
14	Faible cohabitation entre les communautés : Hema-Bira, Bindi-Hema	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue franc entre les communautés précitées, - Mise en place d'une commission vérité et réconciliation entre les communautés précitées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - Les communautés impliquées,
15	Occupation illégale des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et reprendre sans aucune condition par l'autorité compétente toutes les terres occupées illégalement et irrégulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central et Provincial
16	Dégâts des bêtes	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les zones réservées pour les pâtureages; - Construire les kraals ; - Modernisation de l'élevage ; - Sensibiliser les bouviers et surveiller les bêtes; - Sanctionner au regard de la loi tous les cas de divagation de bêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration locale; ACCOOPELI et éleveurs
17	Conflit entre l'ICCN et la communauté locale autour de Mont Hoyo	<ul style="list-style-type: none"> - Définir clairement le statut de l'ICCN et sa délimitation en concertation avec la communauté locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Central
18	Présence massive des déplacés et de réfugiés congolais en Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge holistique des déplacés; - Préparer le retour des déplacés ; - Restauration de l'autorité de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Provinciale, - Gouvernement Central et Provincial, - ONG (Acteurs

Av

			humanitaires)
19	Destruction des infrastructures sociales de base.	- Reconstruction des infrastructures détruites.	- Assemblée Nationale et Provinciale, Gouvernement Central et Provincial, ONG (Acteurs humanitaires)
20	Inondation du lac Albert et rivière Semilliki causant la destruction des infrastructures	- Reconstruction des infrastructures; Reboisement de la plaine et délocalisation des agglomérations menacées; Assistance humanitaire.	- Assemblée Nationale et Provinciale, Gouvernement Central et Provincial, ONG (Acteurs humanitaires)
21	Problématique de retour des déplacés.	- Assister les déplacés; Sécuriser leurs milieux d'origines pour leurs retours. Redynamisation des activités principales telles que : agriculteurs, pêches et élevages;	- Gouvernement Central et Provincial et ONGs
22	Exploitation illégale et illicite des minerais d'or par les Chinois et les étrangers.	- Le retrait des ZEA aux coopératives utilisant les sujets chinois et tous les étrangers ; - Identification de tous les chinois opérant dans les secteurs miniers et leurs différentes zones d'exploitation ; - Interdiction de l'utilisation des militaires dans la protection de personnes exploitant illégalement et illicitemment.	- Assemblée Nationale et Provinciale, Gouvernement Central et Provincial, Administrateurs territoriaux
23	Dégénération de l'environnement par l'exploitation anarchique de l'or	- Respect de code minier et règlement minier à la matière ; - Évaluation de dégâts environnementaux causés par l'exploitation illégale et illicite et envisager leurs réparations ; - Remblayage de trous.	- Assemblée Nationale et Provinciale, Gouvernement Central et Provincial, Administrateurs territoriaux



23	Port illégal d'armes par des individus	Perquisition régulière et arrestation sans discrimination des auteurs par les services compétents.	Gouvernement Central et Provincial ; Assemblée Provinciale ; Service de sécurité
----	--	--	--

II. DOCUMENTS REFERENCE DES CONCLUSIONS

La revue documentaire a servi à cerner et circonscrire les problèmes sécuritaires internes et externes majeurs sévissant dans le Territoire d'Irumu, afin de produire le document final sanctionnant les résolutions de la table ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu.

Il s'agit des documents ci-après :

- Les rapports des dialogues intracommunautaires organisés par le Gouvernement Provincial;
- Le terme de référence convoquant la table ronde ;
- Les rapports des états de lieux des chefferies et secteur ;
- Les résultats des travaux des groupes en carrefours.

III. MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION

Pour se rassurer de la mise en œuvre effective des conclusions issues de la table ronde inclusive sur la situation sécuritaire et humanitaire dans le Territoire d'Irumu, sanctionnée par la signature de la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés du territoire d'Irumu, il est mis en place un organe de suivi et évaluation :

a. Composition:

1. Au niveau national : les Députés nationaux, les Sénateurs et le Gouverneur de la Province ;
2. Au niveau provincial : les députés provinciaux et le gouverneur;
3. Au niveau local : 7 membres du comité local de service de sécurité du Territoire d'Irumu et 9 membres par chefferie et secteur (2 notables, 1 représentant des jeunes, 1 représentante des femmes et 5 membres du comité de sécurité des chefferies ou secteur) ;
4. Comité de sages

b. Fonctionnement

Les organes chargés de suivi et évaluation de la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique se réuniront chaque semestre ou deux fois l'an pour l'évaluation à mi-parcours et une fois l'an une table ronde est convoquée pour l'évaluation globale, avec probabilité de changement de thèmes.

c. Ressources

Les ressources matérielles et financières qui serviront au fonctionnement des organes proviendront des contributions des:

- 12 entités territoriales décentralisées du territoire d'Irumu;
- Élites politiques et sociales ;
- Gouvernement provincial

d. RECOMMANDATIONS



No	Recommandation	Echéance	Responsable
01	Présenter officiellement la convention de Komanda pour la paix et la cohabitation pacifique au comité provincial de sécurité par la facilitation de la table ronde	Lundi, le 17/08/ 2020	Facilitation
02	Transmettre la convention de Komanda au Gouvernement Central	Du mardi 18 au 22 aout 2020	Gouverneur
03	Remettre la convention de Komanda au Territoire et aux ETD	Du mardi 18 au 22/08/2020	Gouverneur
04	Tenir la première réunion d'évaluation à mi-parcours	Du lundi 21 au mardi 22/12/ 2020	Facilitation
05	Vulgariser la loi foncière	Permanent	Facilitation
06	Cesser immédiatement les hostilités sur toute l'étendue du Territoire d'Irumu	Immédiat	Facilitation

Fait à Komanda, le 12/08/2020

Les signataires (Représentants des 12 entités)

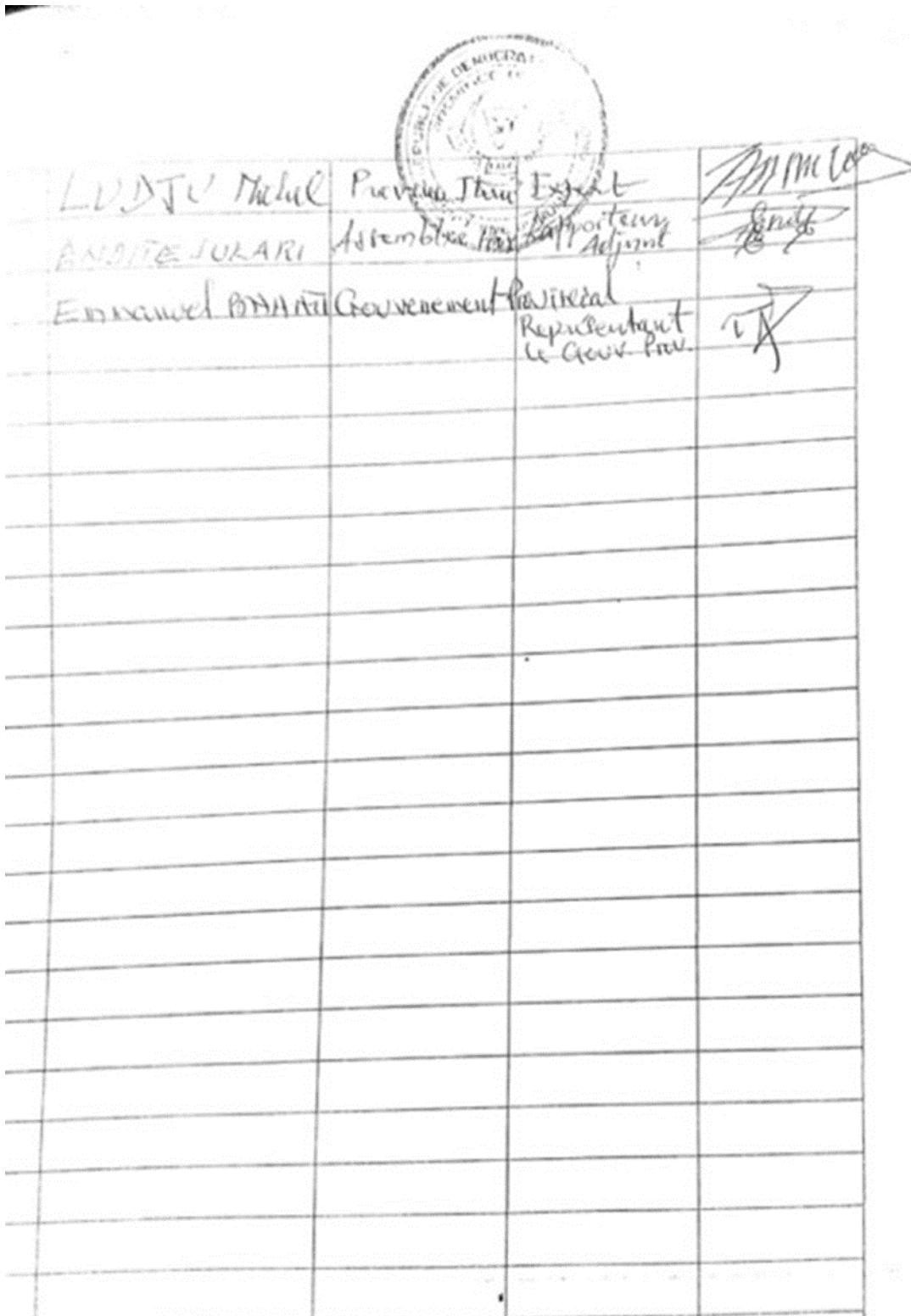
No	NOM ET POST-NOM	ENTITE	FONCTION	SIGNATURE
01	TOYANDO - KINTSO	chef Chappelle BASILI	chef Chappelle BASILI / Komanda	Aysonde - Kintso
02	JUSTIN NGAGA-KIBA DITH	chef de Chappelle Chapelle	chef de Chappelle Chapelle	Justine - Kibadith
03	LEILA ABO - KANGAUSU	chef de Chappelle Mossala	chef Mossala	J. B. Abo
04	KHESANILAR JELLAZ	chef de Chappelle	chef de Chappelle	J. L. Jellaaz
05	KATALOKO MAKOMA	CHEF SECIRS	CHEF SECIRS	J. M. Kataloko
06	HOMBO MINGILYO	ANISORAK	chef de Chappelle	H. Mingilio
07	ZORABC LEMY-JANG	BASCA-BOKOE	chef de Chappelle	Z. Lemby - Bokoe

14

18	ALBERT BATINDI BAHINBUKA BAHINDA DAVID	MILLE GO	CHEF DE GROUPE DU PRESENTE CHEF DE CHIFFERIE	<i>[Signature]</i>
19	JOSUE KANDIE W-NONKUTU	BAHENIA SIRENU	EXTER PRESENT DE CHIFFERIE	<i>[Signature]</i>
20	Fidèle MONIALIENA WALENATU		CHEF AFA	<i>[Signature]</i>
21	BANGATUNA BINDI		CHEFFERIE	<i>[Signature]</i>
22	SALAMBOURU B/LABORNE		CHEFFERIE	<i>[Signature]</i>
23	KANIE LULUA	GPT/MIZIMA/KOSO GCF P/SVA	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
24	AYUTA-SOKISI MI TCH	CHEF GRPT BAVI	CHEF BAVI	<i>[Signature]</i>
25	XERIMARI TIMOLE	CHEF DE GROUPE WEST	ZAMUKO W/G YOUNGLET	<i>[Signature]</i>
26	MURAKHE-KUMA G.	YOUNGLET TSIKIMPATU	TSIKIMPATU	<i>[Signature]</i>
27	UACOLAY JUSIIN	W/NONKUTU	CHEF DE GROUPES Chef de GPT	<i>[Signature]</i>
28	XISEMBO - CALOR	B/SUD	CHEF GPT SABIAN	<i>[Signature]</i>
29	BUAETSU - FANDA	W/BILDI	CHEF GRPT BOLIMA	<i>[Signature]</i>
30	KANDOLE-BYARUCHANGA	B/SUD	CHEF DE GPT BAGUNGU	<i>[Signature]</i>
31	Simbilyo RASYAHNI G/BASUNI		CHEF DUGA	<i>[Signature]</i>
32	MEITHO-MUTOKI	BRANDANIEM	Chef Gpt	<i>[Signature]</i>
33	MISEMO-PALPU	MAKHO-AUZIENO	CHEF GPT	<i>[Signature]</i>
34	XISEMBO-RUMPHU	B/SUD	CHEF DE GPT BANDIANGA	<i>[Signature]</i>
35	THANGU K PANZI CEA	B/SUD	GROU CHEF BANDIANGA	<i>[Signature]</i>
36	BISSE-KESINI	BUKOTSO	CHEF	<i>[Signature]</i>
37	AESTOR USUNGOMA	GPT CHINLYAK KUMA	CHEF GROU	<i>[Signature]</i>
38	IRIBI-ZITOU	W/BINT	GROU CHEF ZITOU	<i>[Signature]</i>
39	LONEMA KLUY TSIRITSIROTSI	Chef C.	<i>[Signature]</i>	
40	UNDEIA TIPETULU	BANDIANGA	Chef C.	<i>[Signature]</i>
41	NYAMARAKUMO	BAKULASO	CHEF DE GPT	<i>[Signature]</i>

33	BERIFUNYA BUDU SIAHBO	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
34	Natali - Gerard Ley - Bemba	chef de Groupe	<i>[Signature]</i>
35	LEBILYABA RENIAS BANDJABULU	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
36	Andras TUKARITEWELI	Chf. de Grop	<i>[Signature]</i>
37	HERIBU BASCHY MEYRIBO	Chf. de Grou	<i>[Signature]</i>
38	MAKISA GUABO SOHAL LENGABO	CHEF DE GROUPEMENT	<i>[Signature]</i>
39	KAPALAYA Maluma BUNAINIGU	CHEF DE GROUPE	<i>[Signature]</i>
40	BENAYI ALEKPE BOYO	CHEF DES BITCHASSI	<i>[Signature]</i>
41	MARIE KABAZNIEC BI BOGA	Repr. Chaffere	<i>[Signature]</i>
42	GICI YONKEU IRUNDI	coorol Socie	<i>[Signature]</i>
43	PASCAL KISEZO NYANKUNDE	SOCIETE CIVILE	<i>[Signature]</i>
44	BUNGISHARAKU KAM BUNIA	Notable	<i>[Signature]</i>
45	JABIN KISONIA PUNIA	Notable	<i>[Signature]</i>
46	TOKABO	TA SINA, J. Pres. st. clifft 0/13	<i>[Signature]</i>
47	KATHO KIZA SB	NOTABLE/Punia Pre. st. chiffr	<i>[Signature]</i>
48	LINGASA BENAGE R TCHABI	Président SOCIETE CIVILE PRESIDENT	<i>[Signature]</i>
49	HERIBU SEZABO KUMANDA	SOCIETE CIVILE SOC. SO CIV	<i>[Signature]</i>
50	SONYAU MAKANGAY WIVONKURU	WIVONKURU	<i>[Signature]</i>
51	RACHIDI - m - RICHARD MARABO	SOLITA MOBILIS	<i>[Signature]</i>
52	KABAO NESTOR YVUNJA	SOUF/BBL.	<i>[Signature]</i>

DR. David Lutunduk	ASS. NAT.	DÉP. NAT.	(Dewi)
Mr. A. A. Rodo	ASS. NAT.	DÉP. NAT.	Stéphane
HON. MUSUMBUKO AUBRIE Louis	ASS. PR.	DÉP. PR.	Steph
KWE KIMBOLO	ASS. NAT.	DÉP. NAT.	Steph
HON. BANDA TIKPA	ASS. NAT.	DÉP. NAT.	Steph
MALABO CHAVIE ASS. PROV.	DÉP. PROV.	Steph	Steph
ALIO DIBATRE ASS. PROV.	DÉP. PROV.	Steph	Steph
LOPA KAL CHILOPE ASS. PROV.	DÉP. PROV.	Steph	Steph
HON. ME BABANGU	ASS. NAT.	DÉP. NAT.	Steph
HON. AFIDAHNAEM ASS. PROV.	DÉP. PROV.	Steph	Steph
HON. KAMA LIK ASS. PROV.	DÉP. PROV.	Steph	Steph
Jean Paul TUIJA GOUV. PROV.	GOUV. PROV.	Steph	Steph
JAWAN ANJALITE	- II -	Com. PROV. Jean	Steph
JEANNE ALASHA BAHEMURWAKI	Dignitaire d'Etat.	Steph	Steph
AKIMONG WILLY	OS/CPT(I)RU	AER	Steph
WAMARA NGLO BIMITEGO	CHEF DE GM	Steph	Steph
MUGABAKU NGABAKU N/B/POLICE	Ministre	Steph	Steph
KASERKA KIRYANA AT	TERR. BENI	Steph	Steph
LARIS KEMA KUKONIA MAMBASA AT/MATBASA	Steph	Steph	Steph
EKE NYE RACHEL ERUZO	ADP. INDO	Steph	Steph



Provided to the Group by several sources in Ituri

Fourni au Groupe par des plusieurs sources en Ituri